



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230127-2023-DEL-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-011

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-sept janvier deux-mille-vingt-trois à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Émilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN et Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Patrick CALLAIS, Jean-François MAYER, Martial OBIN, François ROGER, François TIERCE, Jean-Claude WEISS.

REPRÉSENTÉS :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Martial OBIN)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Monsieur Pierre PELTIER (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Blandine LEFEBVRE)

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur Laurent JACQUES

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) – EXERCICE 2023 – PRESENTATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 janvier 2022 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2022,



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 mars 2022 adoptant le budget primitif 2022,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 Mars 2022 relative à l'adoption des taux de cotisation pour l'exercice 2022,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 Mars 2022 relative à l'adoption du compte administratif 2021,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 novembre 2022 relative à la tarification des missions optionnelles pour 2023.

Introduction

Le Président cède la parole à Madame Françoise UNDERWOOD, membre du Bureau, qui informe les membres du Conseil d'Administration que le budget primitif 2023 du Centre de Gestion sera présenté au Conseil d'Administration lors de sa séance du mois de mars prochain. Au préalable, il appartient aux administratrices et administrateurs de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice à venir, conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Cette année, Madame UNDERWOOD propose un rapport d'orientations budgétaires (ROB) moins « littéraire » que les années précédentes, mettant l'accent sur les éléments chiffrés de prospective, accompagnés des explications essentielles sur la stratégie de l'établissement ainsi que sur l'évolution de ses recettes et dépenses.

Ainsi, ce ROB suivra le plan suivant :

- 1) Eléments de conjoncture
- 2) Rétrospective financière 2017 – 2022
- 3) Perspectives d'activité et orientations financières 2023
- 4) Situation des budgets annexes régionaux



Rapport d'orientations budgétaires

1) Eléments de conjoncture

Madame UNDERWOOD précise que l'économie française, qui avait renoué avec la croissance en 2021 à la suite de la crise sanitaire, a subi de nouveau un choc en 2022 du fait de la forte augmentation des prix de l'énergie, conséquence de la guerre en Ukraine. Les tensions sur les prix des matières premières, même si elles se sont partiellement relâchées en fin d'année, se sont traduites par une inflation inédite depuis plus d'une décennie de l'ordre de 6,0 %.

Les notes de conjoncture de l'INSEE et de la Banque de France prédisent un maintien de ce niveau d'inflation en 2023, avec cependant une décrue en fin d'année. Pour 2024, les projections macroéconomiques prévoient la poursuite du repli de l'inflation qui pourrait revenir à environ 2% au début de 2025.

La croissance du PIB, qui s'établit à 2,6 % en 2022 grâce à l'effet conjugué de la reprise post-COVID et des mesures gouvernementales de soutien à l'économie, pourrait ralentir en 2023 et n'atteindre que 0,5%. Une fois passées les tensions sur l'approvisionnement en énergie, une phase de reprise de la croissance s'amorcerait en 2024 (1,2 %) et se poursuivrait en 2025 avec une progression du PIB de l'ordre de 1,8 %.

En dépit des chocs successifs enregistrés depuis 2020, l'économie française semble mieux résister que celle de certains pays voisins ; Toutefois, cette situation a comme conséquence une augmentation de la dépense publique et, de manière corollaire, une aggravation des déficits publics et de la dette à long terme de la Nation.

Dans ce contexte, Madame UNDERWOOD indique que les collectivités locales les plus en difficulté ont pu profiter du soutien de l'Etat au travers du dispositif « Filet de sécurité » destiné à mieux gérer les conséquences de l'inflation et de la crise énergétique. Au demeurant, pour un grand nombre de communes et d'intercommunalités, l'augmentation brutale des prix du gaz, de l'électricité et des carburants, de même que la revalorisation du point d'indice des rémunérations des fonctionnaires, auront lourdement pesé sur leurs finances. En ce début d'année 2023, l'inflation des dépenses de fonctionnement fragilise les budgets locaux et oblige les autorités territoriales à faire des choix stratégiques pour maintenir leurs équilibres financiers.

En Seine-Maritime, nombre de communes ont ainsi été dans l'obligation de diminuer leurs niveaux de service (coupure de l'éclairage public la nuit, baisse du chauffage dans les bâtiments publics, fermeture partielle d'équipements sportifs ou de loisirs...) et de revoir leurs programmes d'investissements.



Face à l'envolée des prix de l'énergie (+26,5% sur 12 mois), le gouvernement et le parlement ont prévu dans la loi de finance 2023 de maintenir le dispositif « Filet de sécurité » à hauteur de 2 milliards d'euros et de revaloriser de 320 millions d'euros l'enveloppe de la DGF.

Madame UNDERWOOD informe les membres du Conseil d'Administration que les activités du Centre de Gestion étant financées quasi-exclusivement par les communes et leurs établissements, au travers notamment de la cotisation obligatoire et du produit des missions optionnelles, il est proposé de tenir compte dans les projections financières 2023 des difficultés que celles-ci traversent.

2) Rétrospective financière 2017 - 2022

Madame UNDERWOOD propose dans ce chapitre de dresser un bilan financier de la période 2017 – 2021 et d'y ajouter les projections de réalisation de l'exercice 2022 pour lequel le Conseil d'Administration sera appelé à voter le compte administratif au mois de mars prochain.

Evolution globale des dépenses et des recettes (Hors charges et recettes exceptionnelles et dotations aux amortissements)

Fonctionnement	C.A 2017	C.A 2018	C.A 2019	C.A 2020	C.A 2021	Projections 2022
Charges de gestion	6 698 405,39 €	6 501 633,31 €	6 597 675,63 €	6 625 692,05 €	7 417 980,46 €	8 087 000 €
Recettes de gestion	7 819 509,65 €	7 702 507,73 €	7 195 692,57 €	6 355 042,90 €	7 722 100,87 €	7 552 000 €
Epargne de gestion	+1 121 104,26 €	+1 200 874,42 €	+ 598 016,94 €	-270 649,15 €	+ 304 120,42 €	-535 000 €

a) Evolution des dépenses de fonctionnement

Madame UNDERWOOD indique que, globalement, les dépenses de fonctionnement ont peu évolué entre 2017 et 2020. En 2021, elles progressent en revanche de plus de 12% principalement en raison de l'augmentation :

- D'une part, du nombre d'agents dans le pôle santé / prévention et du nombre de missions temporaires réalisées (au regard de l'année 2020 où la demande des communes durant le COVID avait été relativement faible),
- D'autre part, des remboursements aux collectivités affiliées des charges salariales et patronales des agents en décharge d'activités syndicales (mission obligatoire des CDG), sachant qu'en 2020 les remboursements avaient été peu nombreux en raison de la crise sanitaire.



Madame UNDERWOOD rappelle qu'en 2022, la projection de clôture des comptes fait apparaître une nouvelle augmentation des dépenses de l'ordre de 9 % par rapport à 2021. Celle-ci est notamment liée :

- A l'embauche de personnel supplémentaire dans les pôles santé / prévention (création d'un 2^{ème} poste de psychologue et d'un 10^{ème} poste de médecin) et finances / moyens généraux (création d'un 4^{ème} poste au service paie).
- Au relèvement de 3,5% du point d'indice des fonctionnaires couplé à une hausse limitée du RIFSEEP
- A l'augmentation significative des charges de chauffage et de fluides du bâtiment ainsi que des dépenses inhérentes à l'infrastructure informatique (évolution des contrats de maintenance et opérations liées à la cybersécurité)
- A l'organisation de la CRET et des élections professionnelles, au renouvellement du contrat d'assurance statutaire et à la mise en place de contrats de prestation sociale complémentaire
- Au rattrapage des mouvements financiers relatifs aux concours de 2020 et 2021 (reports du fait de la crise sanitaire).

Fonctionnement	C.A 2017	C.A 2018	C.A 2019	C.A 2020	C.A 2021	Projections 2022
011 – Charges à caractère général	765 603,22 €	853 297,83 €	885 813,80 €	830 652,64 €	829 230,73 €	1 261 000 €
012 – Charges de personnel (hors missions temporaires)	4 503 933,58 €	4 333 825,07 €	4 635 130,64 €	4 865 669,04 €	5 293 729,30 €	5 481 000 €
012 – Missions temporaires	1 067 134,02 €	845 610,53 €	662 753,22 €	590 779,17 €	866 458,42 €	820 000 €
65 – Charges de gestion courante	361 734,57 €	468 899,88 €	413 977,77 €	338 591,20 €	428 562,01 €	525 000 €
TOTAL	6 698 405,39 €	6 501 633,31 €	6 597 675,63 €	6 625 692,05 €	7 417 980,46 €	8 087 000 €

b) Evolution des recettes de fonctionnement

Globalement, les recettes de fonctionnement ont connu une relative stabilité entre 2017 et 2018. En 2019, une première baisse du taux de la cotisation obligatoire (celui-ci passant au 1^{er} avril de 0,80% à 0,70%) a entraîné une diminution significative de son produit.

Madame UNDERWOOD indique qu'en 2020, une deuxième baisse du taux de cotisation est intervenue au 1^{er} janvier (passage de 0,70% à 0,60%), engendrant une nouvelle diminution de son produit qui, ajoutée à la 1^{ère} baisse, représente une perte globale de produit de 25%. Cette diminution s'est conjuguée avec les effets de la crise sanitaire qui a entraîné une baisse dans la réalisation des missions du CDG.



En effet, outre la diminution, à titre principal, des produits des missions temporaires et de la mission « archivage », le Centre de Gestion a consenti une baisse exceptionnelle du tarif forfaitaire de la mission médecine professionnelle.

En 2021, les recettes de fonctionnement évoluent très positivement par rapport à 2020 (+21%) en raison de la reprise d'activités post-COVID. Tous les produits des missions augmentent, notamment la mission de médecine professionnelle, la mission archivage, les missions temporaires, et les recettes issues de l'organisation des concours.

Madame UNDERWOOD précise qu'en 2022, une troisième baisse de cotisation est intervenue au 1^{er} avril, sous la forme d'une diminution à 0,05 % (au lieu de 0,10%) de la cotisation additionnelle destinée au financement des missions facultatives qui ne peuvent pas faire l'objet d'une tarification (gestion des contrats de protection sociale complémentaire, suivi de la licence universitaire, organisation de la formation des secrétaires de mairie...).

Fonctionnement	C.A 2017	C.A 2018	C.A 2019	C.A 2020	C.A 2021	Projections 2022
013 – Atténuation de charges	76 147,52 €	90 480,72 €	73 986,00 €	65 176,84 €	87 137,29 €	43 000 €
70 – Produit des cotisations	2 920 007,36 €	3 158 583,27 €	2 825 370,45 €	2 394 045,43 €	2 485 308,03 €	2 468 000 €
70 – Produits des activités (hors cotisations)	4 500 388,97 €	4 353 156,99 €	4 209 045,33 €	3 825 322,80 €	5 005 405,36 €	4 895 000 €
74 – Dotations et subventions	316 222,51 €	96 557,02 €	60 184,14 €	70 230,32 €	108 884,00 €	140 000 €
75 – Autres produits de gestion	6 743,29 €	3 729,73 €	27 106,65 €	267,51 €	35 366,19 €	6 000 €
TOTAL	7 819 509,65 €	7 702 507,73 €	7 195 692,57 €	6 355 042,90 €	7 722 100,87 €	7 552 000 €

c) Zoom sur les effectifs en personnel

Madame UNDERWOOD rappelle que le personnel du Centre de Gestion se compose des agents du siège, des agents intercommunaux, des agents en missions temporaires et des agents pris en charge car momentanément privés d'emploi (FMPE).

Au 31 décembre 2022, 8 agents FMPE sont pris en charge par le CDG. Leur nombre a évolué de la manière suivante au cours des dernières années :

FMPE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Emplois de direction	1	2	2	1	1	1
Agents catégorie A	2	4	4	2	2	2
Agents catégorie B	1	1	1	1	0	0
Agents catégorie C	3	3	3	6	5	5
Total	7	10	10	10	8	8



Seuls sont pris en compte sur ce budget les FMPE de catégories B et C. Les FMPE de catégorie A sont pris en charge sur le budget annexe régional.

Madame UNDERWOOD précise que plusieurs de ces agents sont employés durant l'année à des missions temporaires auprès de collectivités locales. D'autres sont détachés auprès de services de l'Etat. La charge financière de ces agents est compensée par des participations du CNFPT (au titre du transfert de compétence) et des remboursements des collectivités qui ont supprimé les emplois.

S'agissant des agents en missions temporaires, Madame UNDERWOOD indique que leur nombre est fluctuant d'une année sur l'autre en fonction des besoins de remplacement ou de renforts exprimés par les communes et établissements publics. En général, ces agents ne sont pas employés durant toute l'année. Le plus souvent, ils effectuent une ou plusieurs missions limitées dans le temps. Le nombre d'agents de cette catégorie employés au cours des dernières années est le suivant :

Nombre d'agents en missions temporaires	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	120	81	65	86	95	88

Enfin, les agents du siège sont ceux affectés, d'une part, à la réalisation des missions obligatoires et optionnelles développées par le CDG et, d'autre part, à l'encadrement et aux services « support » de l'établissement (informatique, entretien bâtiment, paie/budget...). S'y ajoutent les agents permanents du CDG mis à disposition de communes (agents intercommunaux). Leur nombre a évolué de la manière suivante au cours des années précédentes :

Nombre d'agents au 31/12	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Direction	4,3	5,34	5,5	6	7	8
Pôle Finances et moyens généraux	15	16	14	16	16	17
Pôle Assistance statutaire	24,12	24,12	25,12	25,12	24,12	23,12
Pôle Emploi territorial	11	11	9,5	10	10	11
Pôle Santé / prévention	16	17	20,2	23,9	26,4	29,57
Agents intercommunaux	2	2	2	2	2	2
TOTAL	72,42	75,46	76,32	83,09	85,52	90,69

d) L'investissement

Le Centre de Gestion a investi de manière importante et exceptionnelle sur la période 2017 / 2022 en raison de la construction de son nouveau siège. Cet investissement n'a pas nécessité de recours à l'emprunt en raison, d'une part, du produit de la vente de l'ancien siège de Bois-Guillaume et, d'autre part, des réserves financières et de trésorerie dont disposait l'établissement au moment de la construction.



Ainsi, les dépenses et les recettes d'investissement ont été les suivantes :

Investissement	C.A 2017	C.A 2018	C.A 2019	C.A 2020	C.A 2021	Projections 2022
Dépenses	2 812 609,16 €	6 015 907,38 €	2 513 225,76 €	561 204,04 €	208 204,10 €	246 000 €
Recettes	2 040 589,31 €	216 884,96 €	2 917 280,20 €	1 147 146,66 €	517 524,83 €	351 000 €
Résultat brut	-772 019,85 €	-5 799 022,42 €	404 054,44 €	585 942,62 €	309 320,73 €	105 000 €
Provision pour CET						-429 000 €
Résultat net						-324 000 €

Madame UNDERWOOD précise qu'au titre des dépenses d'investissement, pour la première fois le Centre de Gestion provisionne le risque lié à la valeur des Comptes Epargne Temps (CET), anticipant ainsi la future norme comptable. Cette provision, qui sera ajustée chaque année, représente le montant des jours épargnés par les agents. Lors d'un départ en retraite ou lors d'une mutation, les agents peuvent demander la monétisation de leur CET ou tout simplement la traduire en journées de congés payés. Il convient donc d'anticiper ces choix en provisionnant les crédits nécessaires.

e) Evolution du niveau des excédents et de la trésorerie

L'excédent brut annuel d'exploitation a été très élevé à l'issue des exercices 2017, 2018 et 2019.

Puis en 2020, c'est un déficit qui a été constaté, lié en grande partie aux baisses successives de la cotisation statutaire traduisant la volonté du Conseil d'Administration de limiter le niveau de trésorerie de l'établissement.

En 2021, le résultat d'exploitation redevient positif tandis qu'en 2022 les projections révèlent un véritable « effet de ciseau » entre dépenses et recettes puisque le déficit attendu sera de l'ordre de 550 000 € en fonctionnement. Cette situation, prévue dans le cadre du budget primitif 2022 et des décisions qui l'ont modifié en cours d'année, est liée à une augmentation sensible des charges de l'établissement, notamment en matière de fluides, de prestations de service et de personnel, associée à une baisse de moitié de la cotisation additionnelle à compter du 1^{er} janvier 2022.

Madame UNDERWOOD informe que la situation n'est pas inquiétante pour autant à court terme dans la mesure où le Centre de Gestion possède une trésorerie importante dont le niveau a justement motivé la baisse des cotisations prélevées auprès des communes et établissements affiliés. Cela étant, en prévision d'un retour à l'équilibre, il conviendra à l'avenir de limiter les charges et, le cas échéant, de réajuster les cotisations et/ou les tarifs des missions optionnelles.



	C.A 2017	C.A 2018	C.A 2019	C.A 2020	C.A 2021	Projections 2022
Résultat brut d'exploitation annuel	1 318 866,29 €	1 039 700,03 €	1 696 617,10 €	-355 657,30 €	236 453,57 €	-656 000 €
Résultat brut d'investissement annuel	-772 019,85 €	-5 799 022,42 €	404 054,44 €	585 942,62 €	309 320,73 €	105 000 €
Résultat brut de clôture annuelle	546 846,44 €	-4 759 322,39 €	2 100 671,54 €	230 285,32 €	545 774,30 €	-551 000 €
Evolution de la trésorerie en fin d'exercice	9 615 447,53 €	4 746 125,14 €	6 705 711,74 €	6 935 997,06 €	7 481 771,36 €	6 931 000 €
Provision pour CET						-429 000 €
Résultat net	9 615 447,53 €	4 746 125,14 €	6 705 711,74 €	6 935 997,06 €	7 481 771,36 €	6 502 000 €

f) Conclusion de la rétrospective budgétaire

Madame UNDERWOOD indique que les charges de gestion de l'établissement ont augmenté d'environ 20% sur la période 2017 / 2022, soit en moyenne 4% par an. Si elles sont restées relativement stables jusqu'en 2020, la reprise d'activité après COVID ainsi que les décisions de recrutement de personnel supplémentaire dans le secteur santé / prévention ont fait croître les charges. Cette situation s'est renforcée en 2022 avec l'augmentation des coûts des fluides et la revalorisation des salaires.

Madame UNDERWOOD informe que les recettes de l'établissement ont légèrement diminué sur la même période (-5%). Les baisses successives des taux de cotisations (-25% pour la cotisation principale et -50% pour la cotisation additionnelle), de même que la limitation à 1 ou 2% / an de l'augmentation des tarifs des missions facultatives (croissance inférieure à l'inflation), ont été compensées, d'une part, par une évolution favorable de la base des cotisations (ensemble de la masse salariale des collectivités et établissements affiliés) et, d'autre part, par une augmentation du volume d'activités des missions tarifées, notamment dans le domaine de la santé / prévention.

3) Perspectives d'activités et orientations budgétaires 2023

Dans ce chapitre, Madame UNDERWOOD propose d'évoquer les éléments qui peuvent impacter l'activité de l'établissement ainsi que la structure de ses recettes et dépenses.

a) Les perspectives d'activités

En 2023, outre l'accomplissement de toutes les missions dévolues à l'établissement, Madame UNDERWOOD propose de privilégier quatre axes de travail qui correspondent à des attentes fortes des communes et établissements publics affiliés au Centre de Gestion :



○ Participer au renforcement de l'attractivité de la Fonction Publique Territoriale

Madame UNDERWOOD rappelle que dans un contexte national porteur pour l'emploi, la Fonction Publique vit actuellement une crise du recrutement liée en grande partie à son manque d'attractivité. La perspective de stabilité qu'elle offre sur le long terme ne suffit plus à séduire les jeunes et les agents formés qui, aujourd'hui, sont davantage intéressés par les conditions d'emploi et l'interaction avec leur vie privée. On observe ainsi des difficultés croissantes à recruter dans les collectivités, notamment dans les plus petites et celles éloignées des centres urbains. Dans ce domaine, le Centre de Gestion a pour mission institutionnelle de favoriser l'accès aux métiers de la FPT et de rendre plus attractifs les emplois qu'elle propose. Aussi, en 2023, il privilégiera les actions suivantes :

- Poursuite du partenariat avec l'Université de Rouen pour la gestion de la licence MACT, l'objectif étant d'accroître le nombre d'étudiants,
- Organisation, en lien avec la Région, Pôle emploi et le CNFPT de sessions de formation à différents métiers de la FPT pour des personnes en recherche d'emploi (secrétaire de mairie, assistant RH et comptabilité, ATSEM...),
- Renforcement de la participation du CDG aux forums de l'emploi afin de valoriser les métiers exercés dans la FPT,
- Développement de la présence du CDG sur les réseaux sociaux et dans la presse et, le cas échéant, lancement de campagnes de recrutement en lien avec des collectivités ayant des besoins communs,
- Amélioration de l'offre de service du CDG pour répondre aux demandes des collectivités en matière de remplacement et de renfort en personnel.

○ Participer activement à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé des agents

Au-delà des obligations réglementaires en la matière, souvent regardées uniquement sous l'angle de la contrainte, il convient de rappeler que les enjeux de continuité et d'efficacité du service public impliquent que les employeurs publics agissent pour prévenir les risques professionnels et protéger la santé de leurs agents. A défaut, l'absentéisme et l'ensemble des coûts directs et indirects liés à la maladie et aux accidents continueront de peser toujours plus lourd dans des budgets déjà particulièrement tendus.

A ceci s'ajoute aujourd'hui un réel enjeu supplémentaire inédit en termes d'attractivité pour les métiers territoriaux : une politique active de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail devient un élément essentiel pour l'image d'une collectivité, en termes de recrutement et de fidélisation des talents.

Les employeurs publics doivent donc s'interroger sur les déterminants, notamment organisationnels et managériaux, qui nuisent à la bonne santé et à l'efficacité des agents territoriaux, sans qui, faut-il le rappeler, aucune politique publique ne peut être mise en œuvre.



La question spécifique des risques psycho-sociaux et la prise en compte de l'usure professionnelle doivent tout particulièrement faire l'objet d'une attention accrue de la part des élus-employeurs, car ces sujets sont aujourd'hui majoritairement négligés au sein de la fonction publique, avec des conséquences graves sur le fonctionnement des services.

Les employeurs publics sont désormais face à un choix crucial pour l'avenir proche : investir (pas seulement au sens de « déployer des moyens », mais aussi s'investir par une politique volontariste) pour la qualité de vie au travail et la qualité du travail, ou prendre le risque de devoir renoncer à des politiques publiques, faute d'agents en mesure de les conduire et de les mettre en œuvre.

En ces temps de grandes difficultés financières rappelées plus avant, il apparaît difficile de s'emparer de ces sujets qui peuvent sembler moins prioritaires que d'autres. Pourtant, il est évident que la survie du service public tient autant à son financement, qu'à la présence d'agents en capacité d'en assurer les missions.

Afin d'accompagner les employeurs publics à s'engager concrètement dans la prévention des risques professionnels, le Centre de Gestion 76 déploie pour 2023 de nouveaux outils, en complément de ceux déjà existants. En effet, aux missions déjà connues telles que, notamment, la médecine préventive, l'accompagnement à la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels, ou le suivi psychologique individuel, l'équipe du Pôle Santé/Prévention proposera également :

- Une nouvelle mission d'accompagnement au management du risque amiante, qui s'avère encore sous-estimé et/ou mal maîtrisé au sein des collectivités,
 - De nouvelles sensibilisations collectives et missions d'expertise, notamment assurées par les psychologues du travail, grâce à l'arrivée d'une seconde collaboratrice, permettant un volet d'action plus important,
 - Une formule d'accompagnement à la réalisation du D.U.E.R.P renouvelée, visant à rendre les collectivités plus autonomes sur ce sujet, et à pouvoir assurer plus de missions sur l'année,
 - Un travail d'élaboration des fiches de risques professionnels par les médecins du travail en lien avec les assistants de prévention des collectivités, afin d'objectiver les expositions propres aux différentes unités de travail et de permettre la mise en place de plans d'actions adaptés.
- Renforcer notre présence auprès des collectivités en matière de conseil et d'information juridique et statutaire

Le CDG 76 continue de renforcer sa présence auprès des « élus-employeurs » à travers ses actions en matière d'information juridique et statutaire.

1° En partenariat avec les intercommunalités, il propose les « Permanences du CDG 76 » dont l'objet est de permettre aux collectivités de poser toutes leurs questions en matière de gestion des ressources humaines dans le cadre d'un rendez-vous individuel et personnalisé.



Afin de développer une action pluridisciplinaire, les Pôles « Assistance statutaire » et « Santé / Prévention » s'associent dans le cadre des « Permanences du CDG 76 » car de nombreuses questions ont un lien avec la santé au travail et plus globalement la prévention des risques professionnels.

Mises en place depuis la fin de l'année 2017, les « Permanences du CDG 76 » rencontrent toujours un succès certain auprès des collectivités et établissements qui peuvent, en toute liberté, avoir un moment d'échange. Madame UNDERWOOD propose qu'en 2023, les « Permanences du CDG 76 » continuent sur le mode habituel à savoir une session par semestre permettant de couvrir les territoires intercommunaux.

2° Le CDG 76 propose également les « Rencontres territoriales ». L'enjeu de ces journées d'informations statutaires est d'apporter une expertise en ressources humaines, tout en veillant à conserver une approche concrète. Plus qu'une simple information, ces rencontres témoignent de la volonté du CDG 76 d'accompagner les collectivités dans la modernisation de la gestion de leur personnel.

Madame UNDERWOOD propose qu'en 2023, les « Rencontres territoriales » continuent sur le mode habituel à savoir une session par semestre également. Les thématiques seront arrêtées selon l'actualité statutaire qui reste dense compte tenu de l'application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et de ses très nombreux décrets d'application.

o Accentuer la coopération régionale entre les Centres de Gestion

Avec la signature le 18 décembre 2020 du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation, les Centres de Gestion Normands se sont dotés d'une feuille de route pluriannuelle, incluant des actions concrètes et l'exercice de plusieurs missions en commun. En deux années, cette coopération a été très fructueuse ; Elle a permis des échanges continus de pratiques et d'informations, mais surtout a donné lieu à la gestion partagée de compétences : mise en commun des référents signalement, organisation de la CRET, création d'un service inter-CDG de conseil en organisation, gestion collective des contrats de protection sociale complémentaire... En sa qualité de coordonnateur, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime devra poursuivre en 2023 l'animation de cette coopération, particulièrement sur les dossiers suivants :

- Création d'un service régional ou interdépartemental de médecine agréée afin de répondre aux difficultés actuelles liées aux délais de rendez-vous et aux coûts des honoraires,
- Réflexion sur une mise en commun du référent Alerte éthique,
- Réflexion sur la prise en charge de la mission en matière de déontologie des élus,
- Relance de la coopération juridique régionale afin d'optimiser les moyens humains
- Réalisation d'actions communes en faveur de l'attractivité de l'emploi territorial suite aux conclusions de la CRET,



- Renforcement de la coopération avec le CNFPT en matière de concours et de formation

b) Les recettes prévisionnelles

Deux recettes alimentent principalement le budget du Centre de Gestion ; D'une part, les cotisations obligatoire et additionnelle acquittées par les collectivités et établissements affiliés et, d'autre part, les produits des missions optionnelles tarifées.

S'agissant des taux de cotisations, bien qu'un déficit de fonctionnement soit attendu à l'issue de l'exercice 2022 (-600 000 € environ), Madame UNDERWOOD propose de les laisser inchangés pour l'année 2023, à savoir :

- Cotisation obligatoire : 0,60%
- Cotisation additionnelle : 0,05%

Il appartiendra au Conseil d'Administration, au plus tard le 30 novembre 2023, de décider s'il souhaite faire évoluer ses taux (article L 452-28 du CGFP). Cette décision pourra être prise au regard de plusieurs éléments, en particulier ceux développés par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport à paraître sur la gestion du Centre de Gestion. Les magistrats préconisent en effet :

- D'une part, d'appliquer aux collectivités et établissements affiliés les mêmes tarifs que ceux appliqués aux non-affiliés au titre des missions optionnelles. La juridiction considère en effet que les frais de structure induits par les missions tarifées doivent faire partie intégrante du tarif de la prestation. Or, le choix a été fait il y a plusieurs années déjà de diminuer d'environ 20% les tarifs des missions acquittées par les collectivités et établissements affiliés, afin de tenir compte du fait qu'ils s'acquittent déjà des frais de structure au travers de la cotisation obligatoire. Si le Conseil d'Administration suivait cette préconisation de la CRC, il y aurait lieu d'augmenter les tarifs des missions pour les affiliés et, dans le même temps, de diminuer encore le taux de la cotisation obligatoire. Une étude sera présentée dans ce sens à l'assemblée dans le courant de l'année 2023.
- D'autre part, d'appliquer les dispositions prévues à l'article L452-26 du CGFP en faisant financer, par une contribution assise sur la masse salariale, les dépenses engendrées par la réalisation, au profit des collectivités et établissements non affiliés, des missions du bloc insécable de compétences (dans lequel on retrouve le secrétariat du conseil médical). Le Conseil d'Administration sera appelé à décider, en cours d'année, des modalités de mise en place de cette contribution qui se substituera de plein droit au financement conventionnel actuel.

Ces changements, dès lors qu'ils seraient adoptés, n'entreraient en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2024.



En ce qui concerne les tarifs des missions, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 28 novembre dernier, a décidé d'une évolution limitée au titre de l'année 2023 :

- +1% pour les tarifs applicables aux collectivités et établissements affiliés (excepté pour les missions « Paie » (+3,5%) et « Calcul des indemnités chômage, licenciement » (+2%)),
- +2% pour les tarifs applicables aux collectivités et établissements non affiliés (excepté pour les missions « Paie » (+3,5%) et « Calcul des indemnités chômage, licenciement » (+3,5%)),

Les projections de recettes pour l'exercice 2023 pourraient donc être les suivantes comparées aux deux exercices précédents :

Recettes	BP + DM 2021	BP + DM 2022	Projections 2023
013 – Atténuation de charges	88 769 €	95 098 €	20 000 €
70 – Produit des cotisations	2 450 000 €	2 427 000 €	2 400 000 €
70 – Produits des activités (hors cotisations)	4 984 853 €	5 038 424 €	5 100 000 €
74 – Dotations et subventions	116 350 €	211 890 €	90 000 €
75 – Autres produits de gestion	13 600 €	13 600 €	13 600 €
77 - Produits exceptionnels	164 787 €	95 717 €	90 000 €
78 – Reprises sur amortissements et provisions		35 000 €	35 000 €
TOTAL	7 818 359 €	7 916 730 €	7 748 600 €

Il convient de noter qu'en dépit de la baisse des taux, le produit des cotisations est relativement stable puisque la masse salariale des collectivités et établissements affiliés, qui en constitue la base, progresse au moins de 3,5%

c) Les dépenses prévisionnelles

Les charges de gestion vont être impactées en 2023 par plusieurs éléments, principalement exogènes.

- En premier lieu, au titre des charges à caractère général (chapitre 11) :
 - Les fluides (gaz, électricité, carburants et matières premières) vont subir une hausse liée à l'augmentation des prix de l'énergie. Malgré les mesures prises pour limiter les consommations au sein de l'établissement (-10%), des crédits supplémentaires devront être inscrits par rapport à ceux de l'exercice passé,



- Le poste « maintenance » du bâtiment évoluera également en lien avec l'inflation des prix
 - Le CDG aura recours en 2023 à moins de prestations de services qu'en 2022, année au cours de laquelle ont été réalisées les élections professionnelles et le renouvellement des contrats d'assurance statutaire, de téléphonie et de protection sociale
 - Les crédits consacrés aux honoraires médicaux seront également relevés en raison d'un recours plus fréquent aux expertises médicales
 - Les frais de nettoyage des locaux pourraient en revanche être revus en baisse à l'occasion de la renégociation du contrat actuel
- En second lieu, au titre des charges de personnel (chapitre 012) :
 - Les crédits à inscrire sont relativement stable par rapport à 2022. Certes il conviendra de tenir compte de la rémunération en année pleine des trois agents supplémentaires recrutés au cours de l'année 2022 (1 rédacteur, 1 psychologue, 1 médecin) et du relèvement de 3,5% de l'indice de rémunération, mais en revanche 2 suppressions d'emploi sont prévues en 2023 dans les services grâce à une réorganisation des activités.

Par ailleurs, le budget tiendra compte des décisions récentes prises par le Conseil d'Administration en faveur des agents du Centre : relèvement du RIFSEEP, participation à la mutuelle santé, prise en charge par l'établissement de 60% du coût des titres restaurant (au lieu de 50%).

- En troisième lieu, au titre des autres charges de gestion courante (chapitre 65) :
 - Des crédits supplémentaires seront nécessaires pour financer les frais d'hébergement et de maintenance des logiciels informatiques en lien notamment avec l'effort de sécurisation des outils et des données (cyber sécurité)
 - En fonction des derniers éléments connus, des crédits supplémentaires pourront être inscrits pour financer les décharges d'activités syndicales



Dépenses	BP + DM 2021	BP + DM 2022	Projections 2023
011 – Charges à caractère général	1 015 629 €	1 396 135 €	1 300 000 €
012 – Charges de personnel du siège + agents intercommunaux	5 270 161 €	5 499 971 €	5 551 000 €
012 – Charges de personnel missions temporaires	1 077 899 €	900 000 €	900 000 €
012 – Charges de personnel FMPE	80 313 €	75 356 €	113 000 €
012 – Charges de personnel intervenants concours et examens	39 277 €	55 162 €	50 000 €
65 – Autres charges de gestion courante	498 950 €	568 530 €	550 000 €
TOTAL	7 982 229 €	8 495 154 €	8 474 000 €

d) Excédent ou déficit prévisionnel

Les projections budgétaires pour 2023 confirment « l'effet de ciseau » observé en 2022 ; Les dépenses seraient stables par rapport à 2022 tandis que les recettes marqueraient une légère diminution. Dans ces conditions, un déficit prévisionnel de l'ordre de 700 000 € pourra être constaté au budget primitif 2023 obligeant à mobiliser de nouveau une partie de la trésorerie de l'établissement.

Fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	Projections 2023
Dépenses	8 224 382 €	8 769 959 €	8 474 000 €
Recettes	7 818 359 €	7 916 730 €	7 748 600 €
Résultat brut prévisionnel	-406 023 €	-853 229 €	- 725 400 €

e) Etat des engagements pluriannuels de l'établissement

Le CDG est engagé sur plusieurs années notamment vis-à-vis de la rémunération de son personnel statutaire et en CDI. Par ailleurs, plusieurs contrats ont été signés pour plusieurs années, le plus souvent après mise en concurrence. Il s'agit essentiellement d'engagements dans le domaine de la maintenance informatique et pour le fonctionnement de l'établissement (fourniture d'énergie, maintenance des équipements...).

f) Encours de la dette

Le CDG n'est titulaire d'aucun emprunt en cours. Son endettement est nul.



g) Structure des effectifs, éléments de rémunération, avantages en nature

Madame UNDERWOOD propose ci-dessous une projection des effectifs et des rémunérations des agents au 31 décembre 2023.

Effectifs au 31/12

	2021	2022	Projections 2023
Agents permanents du siège + agents intercommunaux	85,52	90.69	87.69
Agents des missions temporaires	95	88	90
Agents FMPE	8	8	7

Rémunération

	CA 2021	Projections CA 2022	Projections 2023
Agents permanents du siège + agents intercommunaux	5 183 250 €	5 374 100 €	5 561 000 €
Agents des missions temporaires	866 458 €	778 294 €	900 000 €
Agents FMPE	76 727 €	77 858 €	113 000 €
Intervenants concours et examens pro	33 752 €	28 235 €	50 000 €
TOTAL	6 160 188 €	6 258 488 €	6 624 000 €



Condition d'emploi et avantage en nature

Madame UNDERWOOD propose de reconduire ou d'accorder les avantages suivants aux agents du siège en 2023 :

- Titres-restaurant : 8,20 € l'unité / jour avec une prise en charge de l'employeur à hauteur de 60% (délibération n°2022-106 du 28 novembre 2022)
- Mutuelle prévoyance : 10,25 € / mois de participation employeur pour les agents souscrivant au contrat-groupe (délibération n°2019-058 du 19 septembre 2019)
- Mutuelle santé : 15 € / mois de participation employeur pour les agents souscrivant au contrat-groupe (délibération n°2022-104 du 28 novembre 2022)
- Action sociale : Adhésion et participation financière du CDG à l'ADAS 76 (délibération n°2020-094 du 26 novembre 2020)
- Amicale du personnel : Participation financière du CDG à l'amicale (délibération n°...du...)
- Temps de travail : Libre choix entre plusieurs formules avec ARTT, sauf médecins et infirmiers (délibération n°2013-007 du 22 mars 2013)
- Horaires de travail : Gestion individuelle et libre des horaires de travail par badgage et récupération du temps excédentaire (sauf médecins, infirmiers, archivistes et directeur)
- Télétravail : 5 jours par mois maximum, fractionnable en ½ journées le cas échéant (délibération n°2022-109 du 28 novembre 2022)

h) Dépenses et recettes d'investissement

Les recettes d'investissement en 2023 seront principalement constituées de la dotation aux amortissements (inscrite également en dépense de fonctionnement) et du remboursement de la TVA sur les acquisitions et travaux passés. Il n'est prévu aucun prélèvement sur la section de fonctionnement dans la mesure où les crédits inscrits en recette d'investissement suffiront à financer les dépenses prévisibles.

Au titre des dépenses d'investissement, il est prévu en 2023 d'inscrire des crédits pour :

- o La poursuite du renouvellement du parc automobile
- o L'acquisition ou le renouvellement régulier du matériel informatique, des équipements médicaux et du mobilier
- o L'aménagement du hall d'entrée (optimisation de la fonction accueil) et la décoration intérieure du siège

Il est probable que compte tenu du niveau des recettes, la section investissement du budget primitif 2023 soit votée en suréquilibre.



4) Situation des budgets annexes régionaux

Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, en sa qualité de centre coordonnateur des CDG normands, gère deux budgets régionaux, l'un pour les opérations de concours et l'autre pour la gestion des FMPE A et l'organisation de la CRET. Ces deux budgets constituent des budgets annexes de son budget principal.

o 4-1 Rétrospective budgétaire

Madame UNDERWOOD propose d'évoquer, dans chacun des chapitres ci-dessous, simultanément les deux budgets dans la mesure où les opérations qu'ils contiennent sont relativement simples.

Evolution globale des dépenses et des recettes

Fonctionnement	C.A 2017	C.A 2018	C.A 2019	C.A 2020	C.A 2021	Projections 2022
Opérations de concours						
Charges de gestion	506 718,73 €	657 090,85 €	836 481,26 €	1 103 483,77 €	787 201,94 €	1 020 535,38 €
Recettes de gestion	1 109 867,00 €	1 011 476,00 €	1 073 306,00 €	1 075 207,00 €	1 212 975,54 €	927 944,82 €
Epargne de gestion	603 148,27 €	354 385,15 €	236 825,54 €	-28 276,77 €	425 773,60 €	-92 590,26 €
Gestion des FMPE et CRET						
Charges de gestion		260 112,15 €	245 223,16 €	160 528,26 €	145 963,24 €	269 455,89 €
Recettes de gestion		444 814,41 €	408301,63 €	364 077,44 €	326 100,01 €	330 003,68 €
Epargne de gestion		184 702,26 €	163 078,47 €	203 549,18 €	180 136,77 €	60 547,79 €

a) Evolution des dépenses de fonctionnement

Opérations de concours : Les concours sont organisés soit à l'échelle inter-régionale (Grand Ouest), soit à l'échelle régionale, soit à l'échelle départementale ou interdépartementale. Les concours de catégories A et B, auparavant organisés par le CNFPT à l'échelle nationale, sont désormais organisés par le CDG 35 pour les opérations inter-régionales et par un ou plusieurs CDG Normands pour les opérations à vocation régionale. Les concours d'accès aux emplois de catégorie C sont organisés quant à eux à l'échelle départementale ou interdépartementale et font l'objet d'un financement par chaque CDG au travers de son budget principal.

Par le biais de ce budget, le CDG s'acquitte des dépenses suivantes :

- Participation financière à l'organisation des concours inter-régionaux portés par le CDG 35
- Participation financière à l'organisation des concours régionaux portés par l'un ou l'autre des CDG Normands (CDG 14, 27, 50, 61, 76)
- Remboursement à d'autres CDG « hors région » des coûts d'organisation des concours A et B dès lors que les lauréats sont issus de la Normandie.



Il est à noter que chaque année depuis 2020 est opérée une répartition entre les CDG normands du solde annuel des opérations de concours afin de limiter l'excédent sur ce budget.

Gestion des FMPE et de la CRET : Au travers de ce budget, le Centre de Gestion prend en charge les opérations financières liées à la rémunération des agents de catégorie A privés d'emploi (FMPE A), sachant que les FMPE de catégories B et C sont directement pris en charge par chacun des CDG normands sur son propre budget. Par ailleurs, pour la première fois en 2022, ce budget a financé les dépenses d'organisation de la Conférence Régionale de l'Emploi Territorial (CRET), sous la forme d'un versement d'une partie de l'excédent à chaque CDG normand, au prorata des dépenses acquittées par lui.

Les dépenses comptabilisées dans ces deux budgets fluctuent sur la période 2017 / 2022 en fonction des besoins de financement. On note un ralentissement des opérations de concours durant l'année 2020 en raison de la crise sanitaire ce qui a pour conséquence des dépenses moindres en 2021.

Les projections de clôture de l'exercice 2022 prennent en compte une augmentation du double par rapport à 2021 des dépenses liées aux concours.

Dépenses	C.A 2017	C.A 2018	C.A 2019	C.A 2020	C.A 2021	Projections 2022
Opérations de concours						
Participation aux concours interrégionaux organisés par le CDG 35	497 139,85 €	413 280,00 €	619 920,00 €	413 280,00 €	275 520,00 €	551 040,00 €
Participation aux concours régionaux organisés par les CDG normands	9 578,88 €	225 717,53 €	198 254,58 €	265 939,60 €	154 541,27 €	268 648,49 €
Participation aux concours organisés par des CDG « hors région »		18 093,32 €	16 917,40 €	24 516,16 €	18 680,32 €	19 123,63 €
Répartition du solde du financement des opérations entre CDG normands				399 748,04 €	338 460,35 €	163 723,26 €
Gestion des FMPE et CRET						
Charges de personnel FMPE de catégorie A		260 052,15 €	243 983,48 €	159 382,57 €	143 117,27 €	182 818,93 €
Remboursement de frais et formation des FMPE		60,00 €	1 237,23 €	1 145,17 €	2 845,06 €	9 862,90 €
Remboursement aux CDG normands des frais engagés pour la CRET						76 771,90 €



b) Evolution des recettes de fonctionnement

Opérations de concours : Les recettes qui alimentent ce budget sont composées exclusivement de la dotation du CNFPT destinées à compenser le transfert des coûts d'organisation des concours de catégories A et B. Cette participation, assise sur un pourcentage de la cotisation prélevée par le CNFPT auprès des collectivités et établissements publics, est relativement constante, sauf en 2022 où elle est en nette diminution car le CNFPT a accordé une ristourne de 2 mois de cotisation aux communes et établissements publics du fait de la non réalisation d'une partie de ses missions durant l'année 2020.

Gestion des FMPE et de la CRET : Les recettes qui alimentent ce budget sont constituées de la manière suivante :

- Une dotation du CNFPT destinée à compenser les coûts liés à la prise en charge des FMPE de catégorie A.
- La contribution financière des collectivités et établissements publics qui ont supprimé les emplois sur lesquels étaient affectés les FMPE (y compris les agents déchargés de fonction sur emploi fonctionnel)
- Le remboursement éventuel de charges sociales pour les agents détachés auprès des services de l'Etat (caisse de retraite différente)

Recettes	C.A 2017	C.A 2018	C.A 2019	C.A 2020	C.A 2021	Projections 2022
Opérations de concours						
Dotation du CNFPT*	1 109 867€	1 011 476 €	1 066 377 €	1 075 207 €	1 212 975 €	909 591 €
Gestion des FMPE et CRET						
Dotation du CNFPT		150 928 €	159 120 €	160 438 €	180 284 €	135 725 €
Contributions des collectivités ayant supprimé les emplois		272 737 €	233 358 €	184 153 €	126 020 €	180 279 €
Remboursement de charges		21 149 €	15 822 €	19 486 €	19 486 €	13 998 €

*y compris une recette complémentaire en 2021 de 4 768,54 € suite à un mandat annulé.

c) Zoom sur les effectifs en personnel

Aucun agent du siège n'est comptabilisé sur ce budget. Seuls sont rémunérés les FMPE de catégorie A. Pour rappel, leur nombre a évolué de la manière suivante :

FMPE au 31/12	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Emplois de direction	1	2	2	1	1	1
Agents catégorie A	2	4	4	2	2	2
Total	3	6	6	3	3	3



d) L'investissement

Les deux budgets annexes ne comportent pas de section d'investissement.

e) Evolution du niveau des excédents et de la trésorerie

L'excédent brut annuel d'exploitation des deux budgets est fluctuant d'une année sur l'autre. Comme indiqué précédemment, des reversements sont opérés au profit des CDG normands afin de limiter la trésorerie « dormante » sur ces budgets dont la vocation est simplement d'identifier des opérations financières à caractère régional.

Opérations de concours

	C.A 2017	C.A 2018	C.A 2019	C.A 2020	C.A 2021	Projections 2022
Excédent / déficit brut d'exploitation annuel	603 148,27 €	354 385,15 €	236 825,54 €	-28 276,77 €	425 773,60 €	-92 590,56 €
Evolution de la trésorerie en fin d'exercice	603 148,27 €	957 533,42 €	1 194 358,96 €	1 166 082,19 €	1 591 855,79 €	1 499 265,23 €

Gestion des FMPE et CRET

	C.A 2017	C.A 2018	C.A 2019	C.A 2020	C.A 2021	Projections 2022
Excédent brut d'exploitation annuel		184 702,26 €	163 078,47 €	203 549,18 €	180 136,77 €	60 547,79 €
Evolution de la trésorerie en fin d'exercice		184 702,26 €	347 780,73 €	551 329,91 €	731 466,68 €	792 014,47 €

f) Conclusion de la rétrospective budgétaire

Madame UNDERWOOD indique que ces deux budgets présentent des niveaux de trésorerie élevés liés principalement aux montants importants des dotations du CNFPT. Ceux-ci, calculés par les services de l'Etat au moment des transferts de compétence (2010) et dont le calcul est figé depuis, ne reflètent plus la réalité des coûts supportés par le CDG. Une étude est en cours au niveau national pour, le cas échéant, ajuster la participation du CNFPT. Dans cette attente, Madame UNDERWOOD propose de poursuivre la répartition d'une partie de l'excédent du budget « opérations de concours » entre les cinq CDG normands, d'une part, et de prendre en charge sur le budget « Gestion des FMPE et CRET » les frais inhérents à l'organisation de la CRET, d'autre part.



○ 4-2 Perspectives d'activités et orientations budgétaires 2023

Dans ce chapitre, Madame UNDERWOOD propose d'évoquer les éléments qui peuvent impacter les activités financées par les budgets annexes ainsi que la structure de leurs recettes et dépenses.

a) Les perspectives d'activités

S'agissant des concours, il est prévu en 2023 un nombre important d'opérations, notamment au niveau interrégional. Par ailleurs, une cellule pédagogique est en cours de création au niveau de la coopération Grand Ouest, afin de mutualiser le travail de préparation des sujets des concours et examens de catégorie C. Enfin, il est constaté une baisse régulière du nombre de candidats aux concours. Cette tendance, accentuée par les possibilités de recrutement direct offertes par la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, doit engendrer une réflexion sur l'optimisation du nombre d'opérations à programmer.

Sur le plan financier, Madame UNDERWOOD précise qu'il est prévu en 2023 de recevoir une dotation du CNFPT (concours + FMPE) de 1 297 211 €, dont 868 393 € seraient reversés au CDG 35 pour le financement des opérations interrégionales.

Concernant la gestion des FMPE et de la CRET, les perspectives 2023 sont conformes aux réalisations de 2022. On notera cependant que sur 3 agents pris en charge en 2022, l'un a demandé en fin d'année une disponibilité pour élever un enfant et un deuxième assure régulièrement des missions pour le compte d'une collectivité de Seine-Maritime.



b) Les recettes et les dépenses prévisionnelles

Madame UNDERWOOD propose ci-après une évaluation des dépenses et des recettes prévisionnelles 2023 sur les deux budgets :

Recettes	BP + DM 2021	BP + DM 2022	Projections 2023
Opération de concours			
Dotation du CNFPT	1 208 207 €	909 591 €	1 128 779 €
Gestion des FMPE et CRET			
Dotation du CNFPT	180 284 €	135 725 €	168 432 €
Contributions des collectivités ayant supprimé les emplois	153 387 €	167 081 €	160 000 €
Remboursement de charges		20 000 €	20 000 €

Dépenses	BP + DM 2021	BP + DM 2022	Projections 2023
Opération de concours			
Participation aux concours interrégionaux organisés par le CDG 35	495 310 €	731 183 €	868 393 €
Participation aux concours régionaux organisés par les CDG normands	692 897 €	300 000 €	300 000 €
Participation aux concours organisés par des CDG « hors région »	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Répartition du solde du financement des opérations entre CDG normands	340 000 €	164 000 €	0 €
Gestion des FMPE et CRET			
Charges de personnel FMPE de catégorie A	328 671 €	302 806 €	200 000 €
Remboursement de frais et formation des FMPE	5 000 €	20 000 €	20 000 €
Remboursement aux CDG normands des frais engagés pour la CRET		85 000 €	90 000 €



c) Excédent ou déficit prévisionnel

Les projections budgétaires pour 2023 révèlent pour les deux budgets des résultats prévisionnels dont l'estimation est donnée ci-dessous :

Fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	Projections 2023
Opérations de concours			
Dépenses	1 548 207 €	1 215 183 €	1 188 000 €
Recettes	1 208 207 €	909 591 €	1 128 000 €
Résultat brut prévisionnel	-340 000 €	-305 592 €	- 60 000 €
Gestion des FMPE et CRET			
Dépenses	333 771 €	407 906 €	310 000 €
Recettes	333 771 €	322 906 €	348 000 €
Résultat brut prévisionnel	0 €	-85 000 €	38 000 €

d) Etat des engagements pluriannuels de l'établissement

Deux types d'engagements pluriannuels sont associés à ces deux budgets :

- D'une part, vis-à-vis des agents pris en charge pour lesquels le CDG doit assumer la rémunération, le cas échéant, sur une longue période,
- D'autre part, vis-à-vis des opérations de concours dont la réalisation financière s'échelonne le plus souvent sur trois exercices.

e) Encours de la dette

Aucun emprunt n'a été contracté sur ces deux budgets.

f) Structure des effectifs, éléments de rémunération, avantages en nature

Madame UNDERWOOD propose ci-dessous une projection des effectifs et des rémunérations des agents au 31 décembre 2023.

Effectifs au 31/12

	2021	2022	Projections 2023
Agents FMPE A	3	3	3

Rémunération

	CA 2021	Projections CA 2022	Projections 2023
Agents FMPE	143 117,27 €	182 818,93 €	200 000 €
TOTAL			



g) Dépenses et recettes d'investissement

Les deux budgets annexes ne comportent pas de section d'investissement.

Compte tenu des éléments exposés, Madame UNDERWOOD entendue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Prend acte des orientations budgétaires et financières pour l'exercice 2023.


Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Claude WEISS

